

Suite à la conférence de presse du sous-préfet au sujet de l'amiante à l'école

Les parents ont « le droit d'être inquiets »

Dans notre édition du 29 novembre 2024, le sous-préfet de Cherbourg s'était exprimé sur le sujet sensible de l'amiante dans un des bâtiments de l'école Thomas-Pesquet. « Je viens siffler la fin de la récréation », avait notamment déclaré Jean Rampon, en présence du maire Sédric Gourdin. « S'agissant d'un problème de santé, il ressort des analyses et des avis qu'il n'y avait pas de mise en danger particulière des enfants. » Le représentant de l'État avait également condamné le harcèlement « inadmissible » et « l'intention malveillante » de certains parents.

"Il y avait de l'amiante en juillet"

Ces représentants de parents d'élèves (RPE) mis en cause souhaitent réagir à ces propos : « Il faut rappeler la cause de nos inquiétudes légitimes : en avril, un élu a démolé sans aucune précaution ni aucune autorisation administrative le soubassement du préfabriqué en amiante situé dans la cour des maternelles. Nous avons tous été témoins (parents, maîtresses, personnel communal...) qu'aucune précaution n'a été mise en place pour protéger les enfants. »

Ces parents affirment que des morceaux de plaques en fibrociment ont été laissés sur place. S'appuyant sur une analyse confirmant qu'il s'agissait d'amiante, réalisée le 16 juillet 2024 de la société Chevalier Diag, ils assurent que « les enfants ont donc été en contact direct avec le soubassement amiante cassé à la masse d'avril à juillet 2024. »

«Pas du harcèlement»

Dans une démarche pacifique, ces parents invoquent leur "droit d'être inquiets quant à la santé des enfants et des enseignants", à ne pas confondre avec "du harcèlement". "Notre action a pour but de faire établir la réalité d'une exposition de nos enfants à des résidus d'amiante. Il n'y a aucune violence ni attaque continue et diffamante", regrettant de ne pas avoir été conviés à rencontrer le sous-préfet et l'ARS.

Des plaintes ont été déposées. « Il semblerait que le sous-préfet dispose d'information sur le classement sans suite des plaintes pénales dont les plaignants eux-mêmes n'ont pas connaissance », s'interrogent les parents qui réclament une réunion publique. « Ce sont des faits graves, il vaut mieux que ça se règle par le dialogue plutôt que par voie de presse en tentant de discréditer

notre action», concluent les parents qui se disent «engagés» à ce que la vérité soit rendue publique.

D. C.



La classe en préfabriqué n'en finit plus de faire couler de l'encre, entre les parents d'élèves "inquiets" et les services de l'Etat et la municipalité qui se veulent rassurants. Solène LAVENU